



Québec, le 10 mai 2016

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 29 mars 2016, relativement à l'obtention de :

«1- Depuis 2006 et ventilé par année :

- Le nombre de recrutés locaux (ETC) à l'embauche dans les représentations du Québec à l'étranger;
- Le nombre d'employés en provenance du Québec (ETC) qui travaillent dans le réseau de représentations du Québec à l'étranger.
- La masse salariale totale des employés, ventilée par :
  - o masse salariale des recrutés locaux;
  - o masse salariale des employés en provenance du Québec.

2- Pour 2015-2016

- Le nombre de recrutés locaux à l'embauche dans chaque représentation du Québec à l'étranger. Pour chacun :
  - o le titre du poste occupé;
  - o le nombre d'années d'ancienneté au sein du ministère;
  - o si oui ou non il a suivi un voyage de formation au Québec.
- Le nombre d'employés en provenance du Québec qui travaillent dans chaque représentation du Québec à l'étranger. Pour chacun :
  - o le titre du poste occupé;
  - o le nombre d'années d'ancienneté au sein du ministère;

3 - Le nombre d'heures de formation offert à un recruté local en moyenne, par représentation;

4 - L'ensemble des documents de formation remis ou utilisés pour la formation des recrutés locaux, dans l'ensemble du réseau de représentations du Québec à l'étranger.

En réponse au point 1 de votre demande, l'information concernant le nombre de recrutés locaux et d'employés en provenance du Québec, de 2006 à 2014, ventilé par représentation du Québec à l'étranger, est une information publique que vous trouverez dans les rapports annuels de gestion du MRIF, qui sont accessibles au <http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/publications>.

Le MRIF ne dispose pas de documents consolidés permettant la ventilation des effectifs et de la masse salariale, tel que vous le souhaitez. L'information que nous vous transmettons ci-dessous nous semble une réponse appropriée à vos interrogations :

- 2006-2007 : le nombre total d'employés dans le réseau (secteurs de l'économie, de la culture, de l'immigration, de la politique institutionnelle et de la gestion) était de 248, pour une rémunération totale de 24 687 700 \$;
- 2007-2008 : le nombre total d'employés dans le réseau (secteurs de l'économie, de la culture, de l'immigration, de la politique institutionnelle et de la gestion) était de 282, pour une rémunération totale de 26 830 900 \$;
- 2008-2009 : le nombre total d'employés dans le réseau (secteurs de l'économie, de la culture, de l'immigration, de la politique institutionnelle et de la gestion) était de 256, pour une rémunération totale de 25 462 600 \$;
- 2009-2010 : le nombre total d'employés dans le réseau (secteurs de l'économie, de la culture, de l'immigration, de la politique institutionnelle et de la gestion) était de 259, pour une rémunération totale de 28 150 000 \$;
- 2010-2011 : le nombre total d'employés dans le réseau (secteurs de l'économie, de la culture, de l'immigration, de la politique institutionnelle et de la gestion) était de 260, pour une rémunération totale de 28 478 000 \$;
- 2011-2012 : le nombre total d'employés dans le réseau (secteurs de l'économie, de la culture, de l'immigration, de la politique institutionnelle et de la gestion) était de 257, pour une rémunération totale de 28 478 000 \$;

- 2012-2013 : le nombre total d'employés dans le réseau (secteurs de l'économie, de la culture, de l'immigration, de la politique institutionnelle et de la gestion) était de 252, pour une rémunération totale de 29 647 500 \$;
- 2013-2014 : le nombre total d'employés dans le réseau (secteurs de l'économie, de la culture, de l'immigration, de la politique institutionnelle et de la gestion) était de 227, pour une rémunération totale de 25 330 800 \$;
- 2014-2015 : le nombre total d'employés dans le réseau (secteurs de l'économie, de la culture, de l'immigration, de la politique institutionnelle et de la gestion) était de 208, pour une rémunération totale de 29 130 000 \$.

Les données complètes pour 2015-2016 ne sont pas finalisées et seront accessibles dès le dépôt du rapport annuel de gestion, en septembre 2016.

Le nombre total d'employés dans le réseau est une donnée rendue publique dans les rapports annuels de gestion (RAG) du ministère des Relations internationales et de la Francophonie(MRIF) et accessible au :

<http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/Publications/Rapport-annuel-gestion> .

Les employés recrutés localement dans les représentations du Québec en co- occupation avec les représentations du Canada à l'étranger, ainsi que les employés d'Investissement Québec, ne sont pas recensés dans le RAG du MRIF.

La masse salariale est une information extraite du budget des dépenses octroyé par le Conseil du Trésor, information publique disponible au :

<http://www.tresor.gouv.qc.ca/budget-de-depenses/archives/budget-de-depenses>

Notez que la masse salariale inclut les salaires des employés du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, des ministères sectoriels et des employés recrutés localement dans les représentations du Québec en co -occupation avec les représentations du Canada à l'étranger, à l'exception des salaires des employés d'Investissement Québec.

En réponse au point 2 de votre demande, pour 2015-2016, les listes des employés en provenance du Québec, des employés recrutés locaux et des effectifs consolidés, ventilées par représentation du Québec à l'étranger, figurent dans le document ci-joint. Les employés recrutés localement, qui ont bénéficié d'un voyage de formation – familiarisation au Québec sont surlignés en bleu.

Nous tenons à souligner que les années d'ancienneté d'un employé ne sont pas, au regard de la Loi sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels, un renseignement de nature publique (article 57 de la Loi).

En réponse au point 3 de votre demande, l'information concernant les formations offertes aux employés pour l'année 2015-2016 est disponible sur le site Internet du ministère à l'onglet suivant : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-information/divulgation-renseignements-relatifs-depenses>. Le MRIF ne détient pas de document faisant état d'une moyenne d'heures de formation pour les employés recrutés localement.

Enfin, en réponse au point 4 de votre demande, le MRIF ne détient aucun document car les documents de formation appartiennent aux prestataires de services.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Alain Olivier  
Responsable de l'accès aux documents

AO/cp

p.j.